

Réforme de la biologie médicale
Plus de 1000 laboratoires d'analyses de biologie médicale
menacés de disparition

Avec 60 à 80 % des décisions médicales s'appuyant sur les résultats d'analyses biologiques, le biologiste est un acteur de santé incontournable. Pourtant, la biologie médicale libérale est aujourd'hui sérieusement menacée par la volonté du gouvernement de laisser les investisseurs extérieurs prendre possession de l'intégralité de son capital (jusqu'ici réservé aux professionnels de santé).

Début décembre, les parlementaires français seront amenés à se prononcer sur le projet de loi Bachelot (loi Hôpital Patients Santé et Territoires)... Ou plutôt sur une partie de cette réforme majeure de la Santé, car le gouvernement a annoncé vouloir faire passer par ordonnance, donc sans aucun débat parlementaire, le volet portant sur la biologie médicale. L'état d'exception réservé à cette profession de santé est alarmant : pourquoi se priver d'un débat salutaire sur un sujet de société de premier plan, alors même que la réforme constitutionnelle de juillet 2008¹ visait justement à renforcer le rôle du Parlement ? Ce dernier se verrait à présent exclu des discussions sur une réforme fondamentale visant en toile de fond l'ensemble des professions de santé et la pratique libérale même.

Les craintes sont d'autant plus vives que le gouvernement s'apprête à ouvrir complètement le capital des laboratoires d'analyses de biologie médicale - LABM, détenu jusqu'à présent par des médecins et pharmaciens biologistes. Cette dérégulation excessive va profiter aux grands groupes financiers (fonds de pension, etc.) attirés par les perspectives de spéculation et de rentabilité du secteur. A l'heure actuelle, les investisseurs non professionnels de santé ne peuvent posséder au maximum que 25 % du capital des sociétés d'exercice libéral². Demain, avec cette ouverture totale, qu'est-ce qui permettra de garantir l'indépendance et la responsabilité du professionnel de santé qu'est le biologiste ? Doit-on donner le pouvoir de décision à des actionnaires non tenus au respect de la déontologie médicale ?

D'autres professions libérales pourraient demain être visées : radiologie, anatomopathologie, chirurgie dentaire³... Une dérive annoncée vers **une marchandisation de la santé** soit disant exigée par Bruxelles. Il deviendrait alors difficile de lutter contre la disparition des laboratoires de proximité tels qu'ils existent aujourd'hui (plus de 50 % des LABM sont dirigés par un seul biologiste) et de s'opposer à la « **course au volume** ». Comment pourra-t-on préserver une **conception éthique et humaine du rôle du professionnel de santé ? D'autant qu'aucune économie véritable n'est attendue de cette réforme.**

¹ Introduite par la loi de Modernisation des Institutions de la République, 23 juillet 2008

² SEL (la forme juridique de la majorité des laboratoires d'analyses de biologie médicale)

³ Les 5 Ordres professionnels (Conseils nationaux des Ordres des médecins, des pharmaciens, des chirurgiens-dentistes, des masseurs-kinésithérapeutes et des sages-femmes) soutiennent l'intersyndicale des biologistes.

La biologie médicale libérale française en quelques chiffres

Les laboratoires (dont plus de 1 000 menacés de disparition) :

- 4237 LABM privés⁴
 - 2184 en SEL
 - 1139 en nom propre
 - 517 en SCP (sociétés civiles professionnelles)

Professionnels de santé (3 000 pharmaciens ou médecins biologistes menacés) :

- 2686 médecins biologistes dont 935 exerçant exclusivement en laboratoire privé⁵
- 8057 pharmaciens biologistes, dont 5275 en laboratoire privé⁶
- Plus de 50 % des LABM dirigés par un seul biologiste
- Part de la biologie médicale dans les dépenses totales de santé : 2 à 2,5 %⁷
- 35 000 salariés travaillent dans les LABM ; entre 8 et 10 000 sont menacés dans leur activité

Pas moins de 5 Ordres professionnels s'opposent également à cette initiative gouvernementale :

- Le Conseil National de l'Ordre des Médecins
- Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens
- Le Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes
- Le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-kinésithérapeutes
- Le Conseil National de l'Ordre des Sages-femmes.

Plus de 123 députés européens ont déjà manifesté leur attachement aux professions libérales dans une déclaration écrite du Conseil Européen des Professions Libérales.

L'avenir du système de santé français est bel et bien en jeu. Le 8 octobre, les représentants de l'intersyndicale des biologistes seront à votre disposition pour échanger sur ce sujet majeur. Nous nous tenons à votre disposition pour toute demande d'interview.

Contact Presse : Gisèle Calvache

121, rue du Vieux Pont de Sèvres
92100 Boulogne Billancourt

Tél : 01 46 99 69 69 – 06 18 35 87 40 / Fax : 01 46 99 69 68

g.calvache@pressepapiers.fr

⁴ Source : Ordre des Pharmaciens, section G, janvier 2006

⁵ Source : Conseil National de l'Ordre des Médecins, étude N° 38, juin 2005

⁶ Source : Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, section G, 2006

⁷ Source : Syndicat des Biologistes - SDB